

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2023



Nomenclature : 7.5
2023/84

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 14 décembre 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseiller absent : 1

Quorum atteint

Etaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Etaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

MINET Denise (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir COURBEZ Nadia), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir SILVESTRI Antoine), ROBIL Raphael (pouvoir CASTEL Sylvie), LUCHIER Catherine (pouvoir LEPERS Isabelle), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEFEBVRE Ludovic).

Etait absent :

BOGAERD Eric.

POINT N°07 : Région - Demande de subventions pour l'extension de la Vidéoprotection urbaine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'extension de la vidéosurveillance urbaine au niveau du complexe sportif (city-stade, skate-park et vestiaires du football), de l'entrée de ville au rond-point de la zone d'activités et des abords de la nouvelle mairie médiathèque. Au total, le projet concerne l'installation de 12 caméras complémentaires auxquelles s'ajoute la modification de certaines antennes ou leur remplacement par un câblage en fibre et le re paramétrage de l'ensemble.

Monsieur le Maire confirme au Conseil que la sécurité est une priorité régionale et qu'à ce titre, la Région, après avoir généralisé la vidéoprotection aux abords des gares et des lycées et avoir aidé les communes de moins de 20 000 habitants à équiper leurs espaces publics de caméras, étend son accompagnement financier aux projets d'extension de la vidéosurveillance urbaine.

La subvention allouée est limitée à 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à 23 voix pour et 3 absentions (M. LEFEBVRE, M. JANVIER et M. LEQUIEN), Monsieur le Maire à solliciter la Région pour l'octroi de cette subvention et de l'autoriser à signer tous les actes afférents.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 3 (M. LEFEBVRE, M. JANVIER et M. LEQUIEN)



Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Denis LESY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication